

## **Séance publique du 7 avril 2003**

### **Délibération n° 2003-1098**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Place de la Mairie - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### **Le contexte de l'opération**

La commune de Poleymieux au Mont d'Or est la plus rurale des communes des Monts d'Or. Dans ce village formé par plusieurs hameaux, les routes, constructions, jardins, espaces et édifices publics s'accrochent au relief en développant des ensembles de murs et de surplombs qui font la spécificité du lieu.

Le hameau d'En Seigne constitue le centre administratif de la commune de Poleymieux au Mont d'Or, où sont implantées la mairie, l'école, la halte-garderie ainsi que la salle des fêtes. Ce centre s'est développé à flanc de coteau, au croisement de la route de la rivière (route départementale 73), de la route d'Ampère et du chemin du Cruy qui dessert le haut du village.

La municipalité étudie aujourd'hui les possibilités d'extension des équipements communaux en vue de créer une salle de classe supplémentaire, une salle de restauration scolaire, une extension de la halte-garderie ainsi qu'une salle artistique. Le programme des nouveaux équipements représente environ 500 mètres carrés de SHON.

Ce projet s'accompagne d'une réflexion sur les accès au groupe scolaire ainsi que sur la mise en valeur de la place située devant la mairie. Or, celle-ci est en permanence encombrée de véhicules en stationnement. Pour permettre à cet espace de remplir les fonctions qui lui sont propres (espace symbolique pour les mariages et cérémonies, parvis des équipements publics voisins, lieu de convivialité doté de qualités paysagères), il importe de développer, dans un environnement très proche, une nouvelle offre de stationnement.

L'acquisition d'une parcelle située juste de l'autre côté de la départementale a été réalisée par la municipalité afin qu'un projet global pour l'aménagement de ces deux espaces puisse être élaboré par la Communauté urbaine.

#### **Le programme des aménagements**

Une étude de programme a été réalisée afin de proposer, sur l'ensemble du hameau d'En Seigne, des directives d'aménagement intégrant les projets communaux et définissant les modalités de réalisation d'un nouveau parc de stationnement et la requalification de la place de la Mairie. Le projet comporte trois secteurs :

- un parc de stationnement d'environ 25 places au nord du hameau, qui permettrait de créer une offre nouvelle de stationnement afin de répondre aux besoins d'extension des bâtiments scolaires et aux départs des sentiers pédestres. Cet aménagement nécessiterait la sécurisation des traversées piétonnes sur la route départementale et la modification de l'implantation des feux tricolores. Ce projet est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements au titre des voiries individualisées,

- un parc de stationnement d'environ 14 places devant les équipements publics, permettant de desservir la salle des fêtes, le futur local commercial (ou équipement dédié aux professions libérales) ainsi que la nouvelle bibliothèque qui pourrait être délocalisée. La réalisation des aménagements dans ce secteur est conditionnée à la construction des nouveaux bâtiments communaux. Dans un premier temps, ce secteur est exclu du périmètre opérationnel,

- la requalification de la place de la Mairie, où le stationnement serait limité à la réalisation de deux places pour personnes handicapées. L'aménagement vise à un retraitement de l'espace public permettant la mise en valeur des bâtiments communaux et la sécurisation du débouché du parc de stationnement actuel sur la route départementale 73. Ce projet est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements au titre de l'urbanisme.

### **Les acquisitions foncières**

Aucune acquisition foncière à la charge de la Communauté urbaine n'est nécessaire pour la réalisation des aménagements projetés, la commune de Poleymieux au Mont d'Or étant, aujourd'hui, propriétaire des terrains d'assiette qui seront mis à disposition gratuite de la Communauté urbaine.

### **L'estimation financière et le planning**

Il est proposé de regrouper les projets sous une même opération financée avec le budget de l'urbanisme.

Le montant estimé des travaux, au stade de l'étude de programme, est de 800 000 € TTC (hors secteur n° 2).

Les contraintes topographiques étant importantes sur le site du projet, des études de sols sont nécessaires avant le lancement des études de maîtrise d'œuvre de conception.

Le montant estimé de ces deux études est de 100 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit l'exécution des études de maîtrise d'œuvre en 2003 pour une réalisation des travaux en 2004.

La mise en place d'actions de communication est aussi souhaitable pour la Commune afin d'informer les habitants des futurs aménagements envisagés. Le montant des actions de communication est estimé à 2 000 €.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 3 mars 2003 et du bureau restreint le 17 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement des études de sols et de conception nécessaires aux aménagements de la place de la Mairie de Poleymieux au Mont d'Or et à la réalisation d'un nouveau parc de stationnement.

**2° - L'opération** inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 fera l'objet dans le budget principal d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 102 000 € en dépenses à mobiliser en crédits de paiement 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,